

Votre terrain fait partie d'une zone non desservie par le réseau collectif d'assainissement. Pour toute demande d'urbanisme ou pour toute réhabilitation de votre Assainissement, vous devez obligatoirement élaborer un projet d'assainissement individuel.

Les installations d'assainissement autonomes sont contrôlées par le **Service Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes MACONNAIS TOURNUGEOIS**. Une installation d'assainissement non collectif doit être : adaptée au sol, complète (prétraitement + traitement + évacuation), correctement dimensionnée et correctement implantée. **Votre demande d'urbanisme ou votre projet sera refusée si votre projet est incomplet, incorrect ou non justifié.**

Nous vous rappelons que le dispositif d'assainissement non collectif est votre propriété au même titre que le bâtiment d'habitation. Vous êtes responsable de sa conception et de sa réalisation ; puis, ultérieurement, de son bon fonctionnement et de son entretien.

La Communauté de Communes MACONNAIS TOURNUGEOIS a confié au **Cabinet CHARPENTIER** ces missions de contrôle et de conseils. Le Cabinet CHARPENTIER est à votre disposition pour toute information sur les dispositifs existants et les normes en vigueur. Il ne pourra cependant réaliser votre projet d'assainissement individuel qui reste de votre responsabilité.

Nous vous demandons donc de compléter, joindre les pièces nécessaires (cf dernière page) signer et retourner ces document à notre prestataire (CABINET CHARPENTIER).

Le prestataire (Cabinet CHARPENTIER) vous transmettra **dans un délai de 8 jours ouvrés** l'avis sur votre projet.

Tout dossier incomplet (pièces ou renseignements manquants) sera retourné au propriétaire sans examen.



Un avis DEFAVORABLE entrainera le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'installation d'ANC.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DEMANDEUR (S)	
NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :	TELEPHONE :
ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :	PORTABLE :
CODE POSTAL - COMMUNE :	MAIL
PROPRIETAIRE(S)*	
NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :	TELEPHONE :
ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :	PORTABLE
CODE POSTAL - COMMUNE :	MAIL

LIEU D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION	CETTE DEMANDE D'INSTALLATION CONCERNE
ADRESSE. Numéro et voie :	<input type="checkbox"/> Une construction neuve <input type="checkbox"/> Existant avec création de nouvelles pièces principales <input type="checkbox"/> Réhabilitation d'une installation existante
CODE POSTAL - COMMUNE :	
RÉF CADASTRALES :	
<i>Si le projet est déposé dans le cadre d'une demande d'urbanisme, préciser la nature et le numéro de la demande d'urbanisme</i>	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
Raccordé sur réseau public	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas
Raccordé sur puits ou captage privé	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas
Si oui, a-t-il fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ARS ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI PROJETÉ OU EXISTANT	
<u>USAGE D'HABITATION</u>	
Nombre d'habitation : Nombre de logement : Nombre total de pièce principale * :etEH Mode d'utilisation des logements : <input type="checkbox"/> Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence secondaire occupée : mois/an Si plusieurs logements , renseigner la répartition du nombre de logements créé selon le nombre de pièce principale 1 pièce :..... 2 pièces :..... 3 pièces :..... 4 pièces :..... 5 pièces :..... 6 pièces :.....	*Est considérée comme pièce principale toute pièce de plus de 7 m² avec une fenêtre ou un ouvrant, hors pièces de service : cuisine, salle de bain, WC, garage, buanderie, etc.
<u>AUTRE USAGE</u> (commercial, artisanal, industriel, restaurant, hôtel, agricole...)	ATTENTION! vérifier que l'activité ne concerne pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ou pour l'eau
Préciser l'usage des locaux :	
Préciser en équivalent habitants la capacité d'accueil des locaux :EH Descriptif :	

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET D'IMPLANTATION ET SON ENVIRONNEMENT	
Surface totale du terrain : m ²	Surface utile pour l'installation : m ²
Pente <input type="checkbox"/> faible <5% <input type="checkbox"/> moyenne entre 5 et 10% <input type="checkbox"/> forte >10 % et <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> par palier	
Étude de sol à la parcelle effectuée : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, effectuée par : <input type="checkbox"/> un professionnel <input type="checkbox"/> le propriétaire	Ces informations sont disponibles dans les documents de zonage d'assainissement des communes. La CCMT recommande la réalisation d'un Étude de filière
Test d'infiltration : K = mm/h	
Présence d'eau dans le sol <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (nappe phréatique, écoulement temporaire ou permanent à moins de 2 m de profondeur.)	
Cours d'eau proche <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, àm ; Nom du cours d'eau :	
Présence d'une source, d'un puits ou d'un forage sur la parcelle ou sur une parcelle mitoyenne <input type="checkbox"/> je ne sais pas <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI àm du traitement des eaux usées	
Le traitement doit être situé à plus de 35 m de tout point d'eau destiné à la consommation humaine. Faire apparaître le(s) point(s) d'eau sur les plans joints au projet.	

CONTRAINTES URBANISTIQUES (précisées dans le Plan Local d'Urbanisme et consultable en mairie)			
Périmètre de risques mouvements de terrains	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> ne sait pas
Si oui, préciser	<input type="checkbox"/> Zone de prévention	<input type="checkbox"/> Zone de vigilance	
Périmètre de risques inondations	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> ne sait pas
Espace Boisé Classé	Espace végétalisé à mettre en valeur		
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ne sait pas	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> ne sait pas
AUTRES CONTRAINTES			
Périmètre de protection de captage d'eau potable	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Si oui, précisez la zone de protection	<input type="checkbox"/> immédiate	<input type="checkbox"/> rapprochée	<input type="checkbox"/> éloignée

Cadre à remplir que si parcelle est zonée en assainissement collectif		Toute demande de dérogations doit être adressée par écrit à la CCMT
Égout à proximité	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	
Si oui,	<input type="checkbox"/> niveau habitable < niveau chaussée publique	
	<input type="checkbox"/> construction à + 100m domaine publique	
	<input type="checkbox"/> parcelle à + de 20 m d'une tête d'égout	

INSTALLATION ENVISAGEE

PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

COMPOSANTS	MATÉRIAUX	VOLUMES	
<input type="checkbox"/> 1 fosse septique toutes eaux (eaux vannes+ménagères)		(≥ 3m ³)	
<input type="checkbox"/> 1 fosse septique eaux vannes et 1 bac à graisses eaux ménagères (Seulement en réhabilitation !)		<i>Eaux vannes</i>	<i>Eaux ménagères</i>
<input type="checkbox"/> 2 fosses septiques recueillant les eaux vannes et les eaux ménagères séparées (Seulement en réhabilitation !)		<i>Eaux vannes</i>	<i>Eaux ménagères</i>
<input type="checkbox"/> 1 préfiltre intégré à la fosse			
<input type="checkbox"/> 1 préfiltre en sortie de fosse et avant traitement			
<input type="checkbox"/> 1 bac à graisses (eaux de cuisine seulement)			(≥ 200l)
<input type="checkbox"/> 1 bac à graisses (eaux de cuisine + salle de bain)			(≥ 500l)
<input type="checkbox"/> Autre dispositif agréé par le MEEDAT, à préciser :			

Veiller à la présence de la ventilation secondaire de la fosse. Celle-ci sera assurée par une canalisation de 100 mm de diamètre, raccordée sur la canalisation de sortie de fosse et remontant 40 cm au dessus du faîtage du toit. Cette ventilation devra être surmontée d'un extracteur éolien, éloignée des fenêtres et des VMC. Sa mise en place nécessite l'intervention de plusieurs corps de métier et doit être prévue dès la conception du projet.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

<input type="checkbox"/> ÉPANDAGE SOUTERRAIN À FAIBLE PROFONDEUR (sol et sous-sol perméable)			
<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage			
Nb de tranchées:	Longueur unitaire (≤ 30 m) :	Largeur :cm	Profondeur : cm
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage - (uniquement sur sol sableux instable)			
Nombre de drains :	Surface :m ²	Largeur (≤ 8 m) : m	Profondeur :cm
<input type="checkbox"/> FILTRE À SABLE VERTICAL NON DRAINÉ (sol et sous-sol très perméable)			
Surface :m ² (≥20 m ²)	Longueur : m	Profondeur totale : m	
<input type="checkbox"/> si tertre d'infiltration - volume utile de la pompe:m ³			
<input type="checkbox"/> FILTRE VERTICAL DRAINÉ (sol et sous-sol imperméable)			
Préciser le type <input type="checkbox"/> Lit à massif de sable <input type="checkbox"/> Lit à massif de zéolite (pour 5 pièces principales au plus)			
Surface :m ²	Longueur : m	Profondeur totale : m	
<input type="checkbox"/> Rejet par infiltration : surface infiltration.....			
<input type="checkbox"/> Rejet en milieu hydraulique superficiel - Nom du cours d'eau : (Autorisation de la commune obligatoire)			

<input type="checkbox"/> Rejet dans réseau pluvial (uniquement si la perméabilité du sol est <10 mm/h), l'Autorisation du gestionnaire du réseau obligatoire) <input type="checkbox"/> Rejet dans fossé (uniquement si la perméabilité du sol est <10 mm/h), l'Autorisation du propriétaire ou gestionnaire du fossé obligatoire) <input type="checkbox"/> rejet en puits d'infiltration (Autorisation SPANC obligatoire)	
<input type="checkbox"/> FOSSE CHIMIQUE (eaux vannes uniquement) - (Seulement en réhabilitation !) Volume (≥ 100 l) : l - Stabilisant : Destination des eaux stabilisées : Destination des eaux ménagères :	
<input type="checkbox"/> FOSSE D'ACCUMULATION (eaux vannes, voire ménagères) - (Seulement en réhabilitation !) Volume : l - Hauteur sous plafond (≥ 2 m) : m Stockage des eaux <input type="checkbox"/> vannes <input type="checkbox"/> ménagères Destination des eaux :	
<input type="checkbox"/> Système de traitement autre que ceux précités agréé par le MEEDAT, à préciser : Pour les FILTRES COMPACTS Volume du prétraitement :m ³ Surface du traitement :m ² Différence entre l'Entrée et la Sortie du Filtre : m Fréquence de vidange des boues à charge nominale.....mois Pour les MICROSTATIONS Volume du prétraitement :m ³ Volume du réacteur :m ³ Surface du Clarificateur ;.....m ² Fréquence de vidange des boues à charge nominale :mois	<p style="color: green;">Fournir le n° d'agrément précis du dispositif retenu.</p>

DISPOSITIF ANNEXE DE RESTITUTION (Infiltration obligatoire si perméabilité > 10 mm/h)

<input type="checkbox"/> Infiltration des eaux traitées	Surface: m ²
<input type="checkbox"/> Relevage avec regard d'accès	Volume de réserve : l <input type="checkbox"/> alarme
<input type="checkbox"/> Chasse automatique	Volume des bâchées : l

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réseau de surface (fossé, caniveaux...) | <input type="checkbox"/> Infiltration sur la parcelle |
| <input type="checkbox"/> Rétention (cuve, mare) | <input type="checkbox"/> Autre à préciser : |

DESTINATION DES EAUX DE VIDANGE DE PISCINE OU BASSIN

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réseau de surface (fossé, caniveaux...) | <input type="checkbox"/> Infiltration sur la parcelle |
| <input type="checkbox"/> Rétention (cuve, mare) | <input type="checkbox"/> Autre à préciser : |

Le rejet des eaux pluviales, de piscine ou de bassin vers la filière d'assainissement non collectif est interdit.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE.

- Le présent formulaire dûment rempli
- Un plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section et échelle).
- Un plan masse du dispositif au 1/200 ou 1/300 sur lequel seront positionnés et schématisés le plus clairement possible :
 - le bâti principal, (existant et/ou à créer)
 - les bâtiments annexes (garage, piscine, etc.)
 - la (les) sortie(s) des eaux usées
 - le prétraitement et la ventilation associée
 - le traitement et les regards associés
 - la restitution par infiltration
 - le cas échéant le rejet des eaux traitées
 - l'autorisation de rejet si vous n'êtes pas propriétaire du point de rejet (fossé, réseau,...)
 - les arbres, arbustes, haies, jardins, potagers
 - les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être
 - les limites de propriétés
 - les voies de circulation privées ou de stationnement des véhicules
 - l'emplacement des puits (captages ou forage)
 - l'emplacement des cours d'eaux, sources, mare,....
 - le système d'évacuation des eaux de pluie (ex puits)
 - la pente du terrain et pour les différents ouvrages (prétraitement, traitement, regards, rejets,...) les altitudes (y compris pour le point de rejet) par rapport au Terrain Naturel et à point de référence commun.
 - l'emplacement et l'altitude de l'égout privé en attente (pour les parcelles situées en zonage d'assainissement collectif)
- Une copie du formulaire de la demande d'urbanisme

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le demandeur prend acte :

Que la conception des dispositifs d'assainissement non collectif reste de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble.

Qu'il doit se conformer, de même que le constructeur et l'installateur à la législation en vigueur (Arrêtés du 27 avril 2012), aux règles de l'art en vigueur (norme AFNOR DTU 64-1 de Aout 2013, DTA), aux guides d'installation pour les ouvrages agréés, ainsi qu'à la planification communale (Plan Local d'Urbanisme ou Carte communale, zonage d'assainissement)

Qu'il ne pourra réaliser le système d'assainissement non collectif qu'après approbation par le SPANC de la CCMT, du présent dossier (réception de l'avis favorable sur le projet présenté) et s'il y a lieu de la demande d'urbanisme, en respectant les exigences du service de contrôle,

Qu'il devra prendre rendez-vous avec le Service Public Assainissement Non Collectif de la Commune, 5 jours ouvrés avant le commencement des travaux d'assainissement, en vue de programmer une visite de contrôle de bonne exécution,

Qu'il s'engage à ne remblayer le dispositif qu'après la visite du contrôle précité et accord du SPANC de la CCMT

Qu'il s'engage à obtenir les accords de tiers éventuellement nécessaires dans les cas de rejet des filières,

Que le système fera ultérieurement l'objet d'un suivi périodique de son bon fonctionnement (écoulement, vidanges, rejets...) par le Service Public d'Assainissement Non Collectif conformément au règlement de service.

Le demandeur certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire.

Demande formulée à, le

Signature du demandeur

Adresser votre demande par courrier ou par mail à :

CABINET CHARPENTIER

452 route de jailleux 01120 MONTLUEL

Tél. : 04 74 00 43 01 - Courriel : contact@be-charpentier.fr